

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progress

DECRET N° 96-67 DU 31 JANVIER 1996

PORTANT NOMINATION AU POSTE D'ADMINISTRATEUR DELEGUE
DE L'OFFICE NATIONAL DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (O.N.P.T.),
ENTREPRISE A PRIVATISER DE LA PREMIERE SERIE DURANT LA PERIODE
INTERIMAIRE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution du 15 mars 1992 ;
- Vu la Loi n° 04/76 du 30 mars 1976 portant loi des finances pour l'année 1976, notamment en son titre II paragraphe 1 ;
- Vu la Loi n° 21/94 du 10 août 1994 portant Loi-Cadre sur la Privatisation ;
- Vu le Décret n° 94/424 du 1er septembre 1994 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité de Privatisation, notamment en son article 2 ;
- Vu le Décret n° 94/425 du 1er septembre 1994 fixant les procédures de mise en oeuvre de la privatisation des entreprises publiques ;
- Vu le Décret n° 95/25 du 13 janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 95/26 du 22 janvier 1995 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 95/27 du 22 janvier 1995 portant nomination des Ministres Délégués, membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 95/32 du 22 février 1995 portant organisation des intérimaires des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 95/261 du 23 décembre 1995 fixant les modalités de gestion des entreprises à privatiser de la première série, durant la période intérimaire ;
- Vu le Contrat passé entre le Gouvernement Congolais et le Cabinet Conseil I.C.E.A.

En Conseil des Ministres,

DECRETE

Article 1er : ^RMonsieur (MATHIEU Paul Alois) est nommé Administrateur Délégué de l'OFFICE NATIONAL DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (O.N.P.T.) pour le compte du Groupement Société Ingénieurs et Economistes Associés (I.C.E.A.), Squire Sanders & Dempsey (S.S.D.) et Rothschild (N.M.R.).

Article 2 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de sa signature et abroge toute disposition contraire antérieure, sera publié au Journal Officiel, ~~et communiqué par tout le besoin sera.~~

Fait à Brazzaville, le 31 JANVIER 1996

Par le Président de la République,


Professeur Pascal LISSOUBA

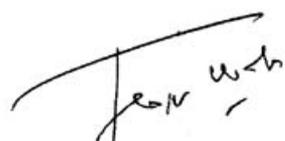
Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement


Général J. J. YHOMBY-OPANGO

Le Ministre de l'Economie et des
Finances chargé du Plan et de la
Prospective


Nguila MOÛNGOUNGA-NKOMBO

Le Ministre du Développement Industriel,
de l'Energie, des Mines et des Postes et
Télécommunications.


Jean ITADI

